

**Département du Doubs  
Arrondissement de MONTBELIARD  
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700  
EXTRAIT n° 2023-59  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 28 juin 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 28 juin 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

<b>Délibérations</b> 2023-46 à 2023-48/ 2023-52 à 2023-55/ 2023-58 à 2023-60/ 2023-62/ 2023-64 à 2023-66/ 2023-68 à 2023-78	<b>Présents :</b> MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.
<b>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</b>	
<b>Nbre de membres présents : 25</b>	
<b>Nbre de suffrages exprimés : 30</b>	<b>Excusés :</b> MM. MMES Bernard COQU. Dominique DANGEL. Claude STIQUEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL
	<b>Absents :</b> Valère NEDEY. Mme Nadine MERCIER.
	<b>Pouvoirs :</b> Bernard COQU                    pouvoir à Philippe GAUTIER Dominique DANGEL           pouvoir à Denis NEDEZ Pierre MOSSINA                pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER Stéphanie BOURQUIN        pouvoir à Saniye AKDEMIR Jean-François HEIL            pouvoir à Omar RABEL.

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 22 juin 2023**

**Secrétariat de séance :** il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Marie HUGONIOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**AMENAGEMENT DE DEUX CELLULES COMMERCIALES – DEMANDE DE  
SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT  
LOCAL (DSIL) OU DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT  
DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20230704-2023-59-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

.../...

**Extrait du registre des délibérations n°2023-59****AMENAGEMENT DE DEUX CELLULES COMMERCIALES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) OU DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la restructuration du cœur de Ville, la commune de Valentigney souhaite aménager deux cellules commerciales dans l'ancienne salle de tri de la poste dont elle est propriétaire.

Une cellule est destinée à un centre d'apprentissage de la conduite automobile (auto-école) et une autre destinée à la vente de figurines de cinéma.

Ce projet destiné à réhabiliter et adapter le bâtiment existant à de nouvelles activités commerciales est éligible au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le coût prévisionnel de cette opération estimé à 191 710,00 € HT soit 230 052,00 € TTC pourrait être financé de la façon suivante :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	
<b>DEPENSES EN € HT</b>	<b>191 710,00 €</b>
<b>RECETTES</b>	
DSIL / DETR (30%)	57 513,00 €
AUTOFINANCEMENT VILLE (70%)	134 197,00 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

- **APPROUVE** ce projet d'investissement et son plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus ;

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ou de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision ;

- **APPROUVE** que la soulte de la dépense non couverte par les subventions soit prise en charge sur les fonds propres de la Ville.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

**CM DU 28 JUIN 2023**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ----- et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20230704-2023-59-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

MIS EN LIGNE LE 10 JUIL. 2023

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Certifié exécutoire,**



PO  
*[Handwritten signature]*

**Philippe GAUTIER**

**CM DU 28 JUIN 2023**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ----- et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20230704-2023-59-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023